

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1199

**Artikel:** Le renouvellement du pacte social  
**Autor:** Gavillet, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015367>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DOMINAINE PUBLIC

# DP

JAA  
1002 Lausanne

26 janvier 1995 - n° 1199  
Hebdomadaire romand  
Trente-deuxième année

## Le renouvellement du pacte social

Quand des hommes de qualité, par des chemins différents, l'un, au plus haut niveau, confronté aux problèmes de la politique pratique, l'autre poursuivant une réflexion historique et théorique reconnue, quand tous deux posent le même diagnostic sur la politique sociale, il faut être attentif à cette convergence, à ces jugements renforcés. Jacques Delors et Pierre Rosanvallon soulignent l'un et l'autre les limites de l'Etat-Providence, bâti sur l'élan de solidarité d'après-guerre, sur les années glorieuses de la croissance, sur la logique assurancielle.

Delors constate que les progrès de la médecine, le vieillissement de la population engendrent des coûts qui croissent en termes réels plus vite que la rentabilité et la productivité de l'économie. Mais surtout, malgré son caractère universel, la protection sociale se révèle un panier percé (c'est sa formule), car elle n'a pas empêché l'exclusion sociale, qui trouve sa source principale dans les millions de chômeurs rejetés hors des circuits du travail.

Rosanvallon, à partir du même état des lieux, s'efforce de «réinventer» (le terme est devenu mode) la solidarité.

«Au-delà de l'incontournable recherche d'économie budgétaire, le risque serait en effet de faire de la sélectivité un principe philosophique. Ce serait alors d'effectuer un retour en arrière: cela reviendrait en fait à réduire l'Etat-Providence à un système d'assistance aux plus pauvres (version de droite de l'idéologie de la sélectivité) ou, à l'inverse, à renouer avec la mythologie des riches qui peuvent tout payer (version de gauche). Les voies nouvelles de la solidarité doivent plutôt passer par une redéfinition de sa matière et une réinvention du prélèvement».

Comment ne pas retrouver les termes classiques du débat auquel ont participé, dans une sorte de spontanéité significative, plusieurs invités et collaborateurs de *DP*?

Mais les solutions neuves ne surgiront et surtout ne seront acceptées qu'après une prise de conscience des risques, non pas financiers mais sociaux, qu'entraîne le déchirement du tissu communautaire. Delors les définit exactement: «Il vaudrait mieux que

l'immense classe moyenne, qui constitue 70% de la société, se rende compte qu'elle ne pourra pas vivre bien longtemps dans la quiétude et l'indifférence.» Ou, si elle sort de cette quiétude, qu'elle ne le fasse pas exclusivement au profit d'une logique sécuritaire. «Qu'est-ce qu'un sécuritaire, sinon quelqu'un qui veut absolument désarmer le conflit par de fausses solutions, un peu comme une famille qui aurait un enfant anormal et qui le ferait vivre à la cave.»

L'imagerie politique est encore marquée par les schémas de la lutte de classe, comme si les exploités allaient descendre dans la rue, prendre le pouvoir, créer une nouvelle Commune de Paris ou des soviets. L'image du collapsus. En fait le mal est rongeur, celui que révèlent les taux de suicide, la drogue, la marginalisation, le nombre croissant des «fins de droit» ou, autre facette, l'argent trop facile, la religiosité déviante, etc...

Sans prise de conscience de la nature du mal, les solutions nouvelles se heurteront à l'égoïsme des situations acquises, à l'illusion sécuritaire cultivée par quelque populiste.

La réforme connaîtra nécessairement deux chapitres. D'abord une redéfinition de la solidarité entre les générations. Le troisième âge d'aujourd'hui a encore connu la guerre, a participé aux sacrifices du redémarrage économique, n'a pas cotisé en plein aux assurances sociales créées. Cette génération mérite (méritait) d'être privilégiée. Elle le demeurera par le jeu de l'assurance-maladie puisqu'elle est grosse consommatrice de soins pour une prime unique. Peut-elle dès lors ne pas participer au coût de la lutte contre le chômage, dont elle est protégée? Nous avons posé le problème de la solidarité entre générations. Rosanvallon reprend ce thème avec force. Le deuxième chapitre est celui du travail. Les entreprises ne peuvent pas, à la manière d'autrefois, alléger leurs coûts par suppression d'emplois, sans se préoccuper du coût social de cette externalisation et en s'imaginant que leur rôle se limite à l'optimisation des profits. AG

1. *La nouvelle question sociale. Repenser l'Etat-Providence*. Seuil. 1995.